

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 FEVRIER 2021

Assistaient à la séance : Mr. B. BECHONNET, Maire ; Mrs C. MARTINAT, J. RAMBERT, A. CHARNET, Adjoint ; Mmes L. DEMAY, L. VAUDIERE, F. MORELLO, S. CAFFE, Mrs F. ELZEARD DE SAINT SYLVESTRE, P. GAUME, Y. GUILLARD, S. MECHIN, P. MORET, V. ROUMIER, Conseillers

Absent excusé : L. CHAULIEU (pouvoir à B. BECHONNET)

Le Procès-Verbal du 8 janvier 2021 est à rectifier (rajouter l'autorisation chasse à l'arc de ragondins)
Mr Christian MARTINAT est nommé secrétaire de séance.

DEMANDE D'UN ABRI BUS A LA REGION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs. Après concertation avec les services concernés, il pense qu'il serait judicieux d'en installer un, Place de la Loue. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à faire la demande d'un abri voyageurs auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

CONVENTION CTG (CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE) : Un exemplaire de la Convention Territoriale Globale (CTG) a été remis à chaque conseiller pour en prendre connaissance, une décision sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

DEVIS SOCIETE REOLON

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de la Société REOLON d'un montant de 3 625,00 € H.T. soit 4 350,00 € T.T.C. pour la fourniture et la pose d'une clôture à l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à le signer.

REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux d'amélioration énergétique des bâtiments recevant du public

Le Maire :

- **EXPOSE** au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de financer le projet de réhabilitation de la salle polyvalente. Ce projet peut prétendre à une subvention **du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux d'amélioration énergétique des bâtiments recevant du public**

- **PRECISE** que la demande se fera sur la base des estimations faites dans l'étude de faisabilité de l'ATDA soit

- Etude : 46 000€ HT

- Travaux : 460 000€ HT

- **APPROUVE** la demande de subvention dans le cadre **du dispositif de soutien aux travaux d'amélioration énergétique des bâtiments recevant du public**

- **APPROUVE** le plan de financement

- **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2021

- **AUTORISE** le Maire à solliciter les financements

REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE : Demande de subvention auprès de l'Etat DETR

Le Maire :

- **EXPOSE** au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de financer le projet de réhabilitation de la salle polyvalente. Ce projet peut prétendre à une subvention **de l'Etat dans le cadre de la DETR**
- **PRECISE** que la demande se fera sur la base des estimations faites dans l'étude de faisabilité de l'ATDA soit
- Etude : 46 000€ HT
- Travaux : 460 000€ HT

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la demande de subvention dans le cadre de la DETR
- **APPROUVE** le plan de financement
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2021
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les financements

POINT TRAVAUX A L'ECOLE : Les lavabos dans le bâtiment neuf sont remplacés par une vasque type « auge ». La restauration des anciennes classes a bien avancé : électricité en phase de finition ainsi que les peintures. Pose des supports de plinthes commencée. Un avenant est en cours pour une extension de la clôture avec l'Entreprise REOLON. Il reste un peu plus de travail dans les sanitaires et la salle des ATSEM ainsi que le raccordement au bâtiment neuf.

APPEL D'OFFRES SALLE POLYVALENTE : Dix architectes ont répondu à l'appel d'offres. Lors de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres, les trois agences d'architecture les mieux notées ont été retenues, elles seront reçues pour un entretien individuel, par les membres de la Commission le samedi 13 février à la salle polyvalente. Ensuite la Commission d'appel d'offres se réunira pour en choisir un.

RENCONTRE AVEC LES SERVICES DU DEPARTEMENT POUR LE PROJET DE TRAVAUX A L'EGLISE : Une rencontre a eu lieu avec les représentants du Conseil Départemental : Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président chargé du Patrimoine, Simon Pierre DINARD, Directeur de la Culture et du Patrimoine et Audrey JAGER, chargée du dossier, discussion et visite plutôt prometteuses.

QUESTIONS DIVERSES

- **Entretiens professionnels** : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il rencontrera le personnel communal lors des entretiens professionnels qui ont lieu chaque année afin de faire le point sur les définitions de poste et les objectifs réalisés et à venir.
- **Battues Pigeons** : La battue aux pigeons réalisée par des louvetiers agréés a permis d'éradiquer environ 50% de la population soit plus de 160 volatils. Plusieurs battues auront lieu d'ici un mois environ et tant que nécessaire.
- **Voirie Rurale** : Peu d'avancé sur la voirie rurale, une hiérarchisation des points les plus urgents va être établie suivi de demande de devis pour les points les plus critiques. Les collecteurs vont être vérifiés afin de prévoir une tranche de broyage.
- **Commission des finances** : La Commission des Finances se réunira prochainement afin de travailler sur la préparation du Compte Administratif 2020 et du Budget Primitif 2021. Une projection sur les cinq années à venir sera étudiée avec le concours de la Trésorerie.

- **Vaccination COVID 19** : Quelques habitants ont pu se faire vacciner par l'intermédiaire de leur médecin traitant mais les plateformes d'inscriptions restent fortement encombrées pour le moment.
- **Point projet MFR** : Statut quo pour l'aide ponctuelle demandée par une stagiaire de la MFR, un courrier lui sera envoyé.
- **SIVOS** : Christian MARTINAT fait un point sur le SIVOS concernant la restauration. La plupart des élus sont favorables à une reprise de la préparation des repas sur place. Les possibilités et le coût sont en cours d'études.
- **Compteur église** : Un nouveau compteur électrique pour l'église sera installé en limite de propriété afin de libérer le local paroissial, pour un coût de 1 300 € hors frais de raccordement du câble au compteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.